

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

RÉUNION RÉGULIÈRE DU MARDI 18 MAI 2021

Réunion régulière du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mardi 18 mai 2021 à 18 h 30 de façon virtuelle via la plateforme Microsoft Teams à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Membres parents d'un élève			
	Nancy Falardeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Patricia Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sylvain Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres du personnel			
	Mélanie Buteau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Simon Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jean-Sébastien Gagnon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sébastien Garneau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nathalie Lapointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres de la communauté			
	Émilie Dufour	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Richard Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Antoine Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Annie Simard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres gestionnaires			
	Michèle Moreau, secrétaire générale par intérim	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Invité			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux administrateurs et s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous ont reçu leur dossier. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

CA : 039-21

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2021

CA : 040-21

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 31 mars 2021 en ajoutant la note suivante à l'item PROCHAINE RÉUNION : « La

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

rencontre prévue le 11 mai 2021 a été déplacée au 18 mai 2021. »

Suivis à la séance ordinaire du 31 mars 2021

Aucun suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente, madame Lucie Maltais, demande à la secrétaire générale, madame Michèle Moreau, de présenter les règles de procédure entourant les périodes de questions à l'occasion des séances du conseil d'administration.

La présidente, madame Lucie Maltais, invite ensuite monsieur Christian Tremblay, porte-parole d'un groupe d'enseignants en éducation physique, à poser sa question. Monsieur Tremblay réitère l'argumentaire déjà présenté à la séance de février 2021 afin que la nouvelle école Félix-Antoine-Savard ait un gymnase supplémentaire.

La directrice générale, madame Martine Vallée, indique que les représentations ont été faites auprès du ministère de l'Éducation, mais que les critères n'étant pas rencontrés, cette demande n'a pas été acceptée.

En soutien à monsieur Tremblay, madame Véronique Marchand, directrice de la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec, demande au conseil d'administration de signer une lettre d'appui.

Madame Vallée réitère que les représentations en ce sens ont été faites par le Centre de services scolaire de Charlevoix.

La durée de la période de questions étant largement dépassée, les autres questions sont reportées à la période de questions prévue à la fin de la séance.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE ÉDUCATIF SAINT-AUBIN À L'ENTREPRISE MAINTENANCE CHARLEVOIX AU MONTANT DE 540 000 \$

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix a procédé à un appel d'offres public pour sélectionner un prestataire de services afin de réaliser l'entretien ménager du Centre éducatif Saint-Aubin sis au 200, rue Saint-Aubin, Baie-Saint-Paul (Québec), G3Z 2R2 pour une durée de trois (3) ans et une possibilité de prolongation pour une année supplémentaire ;

CONSIDÉRANT que les propositions reçues, dont les résultats apparaissent au tableau ci-dessous, ont été analysées par madame Catherine Tremblay, coordonnatrice des ressources matérielles :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Soumissionnaires	MONTANT 2021-2022 (12 mois)	MONTANT 2022-2023 (12 mois)	MONTANT 2023-2024 (12 mois)	TOTAL DE LA SOUSSION Avant taxes
Maintenance Charlevoix	171 800 \$	181 600 \$	186 600 \$	540 000 \$
ML Entretien Multiservices	181 297 \$	186 356 \$	191 344 \$	558 997 \$
Maintenance Eureka Ltée	183 240 \$	188 740 \$	194 400 \$	566 380\$

CONSIDÉRANT la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 139 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de Charlevoix, le conseil d'administration doit autoriser tout contrat de service supérieur au seuil d'appel d'offres public;

IL EST PROPOSÉ DE :

- **RETENIR** les services du plus bas soumissionnaire conforme soit **Maintenance Charlevoix**, sis au 6, rue des Falaises, La Malbaie, (Québec), G5A 1E9, au montant de cinq-cent-quarante-mille dollars (540 000 \$) excluant les taxes;
- **AUTORISER** la coordonnatrice des ressources matérielles à signer le contrat à cet effet.

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU MANDAT D'ACQUISITION DU CAG NUMÉRO 2021-7520-01 VISANT L'ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix a pris l'engagement de s'approvisionner auprès du prestataire de services sélectionné par le CAG suite à la démarche d'appel d'offres public regroupée pour des licences Microsoft par voie de résolution CA : 023-21 6f., le 24 février 2021;

CONSIDÉRANT que le CAG modifie son mode d'adjudication passant d'un appel d'offres public à un contrat de gré à gré conclu en vertu du décret gouvernemental 529-2021;

CONSIDÉRANT que le CAG a conclu un contrat de gré à gré d'une durée de 36 mois auprès du revendeur de licences Softchoice;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce décret, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation écrite du dirigeant de l'organisme pour pouvoir bénéficier du contrat conclu par le CAG auprès de Softchoice;

CONSIDÉRANT que les montants estimés de la dépense avant taxes, selon les prix négociés par le CAG auprès de

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Softchoice, pour chacune des années du contrat sont de 40 072 \$ pour 2021-2022, 74 147 \$ pour 2022-2023 et 74 147 \$ pour 2023-2024, pour un montant total avant taxes de 188 367 \$ et ce, sous réserve du financement accordé par le ministère pour la sécurité de l'information

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du coordonnateur et de la directrice du service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ DE :

- **AUTORISER** le Centre de services scolaire de Charlevoix à se prévaloir d'un contrat à commandes conclu par le CAG auprès du revendeur Softchoice pour l'achat des licences Microsoft nécessaires à la bonne marche de ses opérations, et ce, pour les trois prochaines années;
- **AUTORISER** la direction du service des technologies de l'information à procéder à une commande annuelle des licences Microsoft nécessaire à la bonne marche de ses opérations auprès de Softchoice et aux prix négociés, selon la disponibilité du financement.

CA : 041-21

RÉSOLUTIONS EN BLOC

CONSIDÉRANT le dépôt des résolutions suivantes :

6	a	Adjudication d'un contrat de service pour l'entretien ménager du Centre éducatif Saint-Aubin à l'entreprise Maintenance Charlevoix au montant de 540 000\$
6	b	Autorisation pour la signature d'un avenant au mandat d'acquisition du CAG numéro 2021-7520-01 visant l'acquisition de licences Microsoft

CONSIDÉRANT que les administrateurs ont reçu la documentation au préalable aux fins de consultation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** l'ensemble des résolutions telles que présentées.

CA : 042-21

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LA DÉMOLITION D'UNE PARTIE DE L'ÉCOLE FÉLIX-ANTOINE-SAVARD À L'ENTREPRISE C.F.G CONSTRUCTION INC. AU MONTANT DE 819 850 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix a procédé à un appel d'offres public pour la démolition de l'école Félix-Antoine-Savard sise à La Malbaie;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire autorisée dans le cadre de la mesure Ajout d'espace;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que les propositions reçues, dont les résultats apparaissent au tableau ci-dessous, ont été analysées par monsieur Jérémie Forgues, coordonnateur des ressources matérielles :

Soumissionnaires	Adresses	Total de la soumission avant taxes
C.F.G. Construction Inc.	870, rue Philippe-Paradis, Québec (Québec), G1N 4E4	819 850 \$
Démolition et Excavation Demex Inc.	2253, chemin de la Réserve, Chicoutimi, (Québec), G7J 0C9	837 992 \$
Beauvais et Verret Inc.	2181, Léon-Hamel, Québec, (Québec) G1N 4N5	1 334 000 \$

CONSIDÉRANT la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 140 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* du Centre de services scolaire de Charlevoix, le conseil d'administration doit autoriser tout contrat de construction d'un montant égal ou supérieur à 250 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Sébastien Gagnon et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **RETENIR** les services du plus bas soumissionnaire conforme soit C.F.G. Construction Inc., sis au 870, rue Philippe-Paradis, Québec, (Québec), G1N 4E4, au montant de huit-cent-dix-neuf-mille-huit-cent-cinquante dollars (819 850 \$) excluant les taxes;
- **AUTORISER** le coordonnateur des ressources matérielles à signer le contrat à cet effet.

CA : 043-21

ADOPTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

CONSIDÉRANT l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'administration doit adopter les calendriers scolaires de la formation générale des adultes ;

CONSIDÉRANT les versions proposées pour adoption ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances prévues;

CONSIDÉRANT la résolution CÉ-FG-20-21-31 du conseil d'établissement de la formation générale des adultes recommandant au conseil d'administration l'adoption de ces versions de calendriers;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lapointe et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- **ADOPTER** les calendriers scolaires de la formation à distance et de la formation en présence associés à la formation générale des adultes.

CA : 044-21

ADOPTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'administration doit adopter les calendriers scolaires de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT les versions proposées pour adoption ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances prévues;

CONSIDÉRANT la résolution CÉ-FP-20-21-30 du conseil d'établissement de la formation professionnelle recommandant au conseil d'administration l'adoption de ces versions de calendriers;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Simard et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **ADOPTER** les calendriers scolaires de la formation professionnelle pour les départements de mécanique automobile, secrétariat-comptabilité et santé.

CA : 045-21

NOMINATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents et relatif au protecteur de l'élève* (chapitre I-13.3, r. 7.1);

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves et leurs parents* du Centre de services scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT l'article 6 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* établie par un centre de services scolaire précise que le protecteur de l'élève doit être désigné pour un mandat qui ne peut être inférieur à trois (3) ans;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents du 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- **DÉSIGNER** monsieur Luc Lavoie comme protecteur de l'élève pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1^{er} juillet 2021;
- **MANDATER** madame Martine Vallée, directrice générale et madame Michèle Moreau, secrétaire générale, pour conclure l'entente de service avec monsieur Luc Lavoie, comme protecteur de l'élève.

CA : 046-21

NOMINATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE SUBSTITUT

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents et relatif au protecteur de l'élève* (chapitre I-13.3, r. 7.1);

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents du Centre de services scolaire de Charlevoix* ajoute que le conseil d'administration « désigne également un protecteur de l'élève substitut qui assume les responsabilités du protecteur de l'élève lorsque ce dernier est en situation de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT l'article 6 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* établie par un centre de services scolaire précise que le protecteur de l'élève doit être désigné pour un mandat qui ne peut être inférieur à trois (3) ans;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents du 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Simard et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **DÉSIGNER** monsieur Daniel Guay comme protecteur de l'élève substitut pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1^{er} juillet 2021;
- **MANDATER** madame Martine Vallée, directrice générale et madame Michèle Moreau, secrétaire générale, pour conclure l'entente de services avec monsieur Daniel Guay, comme protecteur de l'élève substitut.

CA : 047-21

REMERCIEMENT : DON DE FORD CANADA

CONSIDÉRANT le don effectué par Ford Canada d'un véhicule Ford Ranger 2020 d'une valeur de quelque 46 000\$;

CONSIDÉRANT toutes les démarches effectuées par le concessionnaire Performance Ford et son président, monsieur

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Frédéric Lajoie, pour la présentation du dossier du CÉAFP de Charlevoix pour l'obtention du véhicule et sa livraison ;

CONSIDÉRANT l'importance que représentera ce véhicule dans l'apprentissage des élèves du département de mécanique automobile du CÉAFP de Charlevoix quant aux dernières technologies des véhicules ;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Buteau et **RÉSOLU** à l'unanimité de:

- **REMERCIER** le concessionnaire Performance Ford de La Malbaie et son président, monsieur Frédéric Lajoie, pour leur apport inestimable à ce don.
- **TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à monsieur Lajoie.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est traité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Bianca Tremblay-Harvey demande s'il y a une possibilité qu'un gymnase supplémentaire soit financé autrement que par le ministère de l'Éducation.

Madame Martine Vallée explique qu'il faudra déterminer si des programmes de financement sont disponibles. Elle ajoute qu'il y a d'abord lieu de s'approprier et d'optimiser les nouveaux espaces prévus dans la nouvelle école.

Madame Monique Brassard, présidente du Syndicat des enseignants, formule plusieurs questions :

- Le syndicat est d'avis que le recours à l'enseignement à distance lors des journées de grève est illégal; des griefs en ce sens ont été déposés. Comment les membres du Conseil d'administration justifient-ils cette décision?
- Les spécialistes du primaire travaillent dans des conditions difficiles; une récente rencontre avec le Service des ressources humaines à ce sujet s'est bien déroulée. Que compte faire l'employeur pour améliorer la situation?
- Les enseignants vivent de la violence de la part des élèves dans les écoles. Comment mettre fin à cette violence?

Invitée à répondre à ces questions, madame Vallée souligne d'entrée de jeu que ces éléments en lien avec les relations de travail doivent d'abord être discutés au Comité des relations de travail (CRT).

Quant à la question de la formation à distance, madame Vallée souligne que la priorité du centre de services scolaire est de maintenir les services éducatifs à la clientèle, et ce, tout particulièrement dans le contexte de la dernière année.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Monsieur Jérôme Tremblay, enseignant en éducation physique à l'école secondaire du Plateau, demande pour combien d'élèves est prévue la nouvelle école Félix-Antoine-Savard. Selon les dernières informations, ce nombre serait d'environ 450 élèves. Monsieur Tremblay ajoute que si on compare à d'autres écoles, un seul gymnase ne lui apparaît pas suffisant.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra le 28 juin 2021. Suivant les mesures sanitaires en vigueur, le lieu de rencontre, soit en présentiel ou à distance, sera confirmé lors de l'avis de convocation.

CA : 048-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, **IL EST PROPOSÉ** par madame Annie Simard et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée les points ayant été tous traités.

Lucie Maltais, présidente

Michèle Moreau, secrétaire générale par intérim